

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 12 juin 2014

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (13) Mme AKPINAR-ISTIQAM, Mme AVENA, M. BERTHIER, M. BON, M. BOURGUIGNAT, Mme GAUTHIÉ, Mme GINDRE, M. JASPART, M. JORROT, Mme MARTIN-GENDRE, Mme OBRIOT, Mme POLONCEAU, Mme TENENBAUM.

Membres excusés représentés : (2) M. MILLOT (représenté par Mme TENENBAUM), Mme TROUWOST (représentée par M. BERTHIER).

Membres excusés : (2) Mme HERVIEU, Mme LECOMTE LE GRAND.

Date de convocation : 6 juin 2014

Délibération n° : 36-2014

Objet : Engagement bénévole à l'Escale d'Alembert

Le service animations seniors, informations et communication de la Direction des Retraités et des Personnes Âgées (DRPA) bénéficie de la collaboration d'un groupe de personnes âgées bénévoles (environ 35 personnes).

Ces bénévoles assurent l'accueil du public et la remise des inscriptions lors des grandes manifestations organisées par la DRPA (Semaine Bleue et Repas de Noël).

De même, le service accompagnement collectif de l'Escale d'Alembert s'appuie sur une équipe de personnes âgées bénévoles (environ 15).

Ces bénévoles assistent les animatrices lors des sorties en minibus pour aider à la mobilité des usagers bénéficiaires de ce service.

Le service accompagnement collectif de l'Escale d'Alembert étant désormais intégré au service animations seniors, il est proposé de fusionner ces 2 groupes bénévoles autour d'un engagement unique auprès du CCAS.

Dans un premier temps et à titre de lancement de ce réseau, il sera essentiellement sollicité pour des missions auprès de la DRPA et du service animations seniors notamment. Il pourra ensuite être élargi aux autres services du CCAS.

L'engagement bénévole présenté en annexe 1 prévoit les droits et obligations des bénévoles ainsi que leurs missions en fonction de leur souhaits (questionnaire de motivation en annexe 2).

Le réseau ainsi constitué sera coordonné par le responsable du service animations seniors, informations et communication de la DRPA. Il sera chargé du recrutement, de la répartition des missions et de la gestion administrative de ce réseau.

Cette proposition de structuration des missions et de coordination d'un réseau bénévole permet de s'inscrire pleinement dans le projet de mobilisation pour la lutte contre l'isolement des personnes âgées.

Ainsi, les membres du conseil d'administration du CCAS :

- valident la création de ce réseau bénévole,
- valident le contrat d'engagement,
- valident le questionnaire de motivation,
- autorisent le président ou son représentant légal à signer tout document relatif à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DRPA : 1

Receveur Municipal : 2

Pour le Président et par délégation,
La Directrice Générale,



Nathalie POPADYAK

PUBLIÉ LE 10 JUIN 2014

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

19 JUIN 2014

